



**FEDERATION FRANCAISE DE BRIDGE**  
**Comité du Val de Seine**  
Chemin du parc des sports  
78 810 - Feucherolles



**2025/2026**



Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Enseignants,

Au printemps 2016, le comité Val De Seine a imaginé une action visant à recruter de nouveaux joueurs. Cette action a été un réel succès. En neuf ans **1701** nouveaux bridgeurs ont bénéficié de l'opération.

L'année qui vient de s'achever a vu 266 nouveaux élèves rejoindre la famille du bridge contre 292 l'année précédente et 252 il y a deux ans.

Suite à la reprise amorcée la saison dernière, le comité a décidé de renouveler l'opération pour l'année 2025/2026 en se mettant en conformité avec l'opération promue par la FFB « Cinq séances découverte ».

Une campagne de recrutement sera lancée à la rentrée, le 15 septembre 2025 sur les réseaux sociaux avec une cible large. Elle proposera de bénéficier de 5 séances de découverte offertes dans les clubs participants. Les prospects seront orientés automatiquement vers les 3 clubs les plus proches du code postal renseigné par les clubs participants. Ainsi les nouveaux élèves se verront offrir leurs 5 premiers cours et leur licence.

Les 5 premiers cours sont financés par le comité à hauteur de 55€ par élève et par la FFB à hauteur de 20€. Les élèves n'ont rien à payer pour ces cours. **Les enseignants diffusent les supports de cours mis à disposition par la FFB.**

En contrepartie de la participation du comité, les clubs doivent :

- ⇒ attribuer une licence gratuite FFB à chaque nouvel élève,
- ⇒ tenir une feuille de présence pour les 5 cours à transmettre au comité,
- ⇒ faire participer les élèves financés au championnat de France des Ecoles de Bridge, l'inscription à cette compétition étant prise en charge par le comité.

Vous trouverez, ci-après, un récapitulatif de la procédure et un exemple des divers éléments vous permettant d'en respecter le formalisme. Nous nous sommes efforcés de le rendre le plus léger possible, **il est indispensable et il doit être respecté** pour assurer une bonne maîtrise de l'opération. Les années précédentes, trop d'enseignants ou de clubs, ne l'ont pas respecté, entraînant de la sorte d'importants problèmes de gestion administrative et des risques de retard dans les règlements.

Nous sommes attentifs à la façon dont vous vivez ce projet. Nous vous remercions de vos éventuelles suggestions pour en optimiser le fonctionnement.

Nous comptons sur vous pour participer à cette opération ou du moins pour en parler dans votre club afin de continuer à faire de cette nouvelle action en succès éclatant.

Amicalement

Jacques Taquoi  
Président du comité

Philippe David  
Vice-Président Communication  
& Développement

## Rappel des règles de fonctionnement de l'opération :

Les cours, objets de l'opération « Entrée Bridge », doivent être dispensés par un **enseignant agréé par la FFB** entre le 5 septembre 2025 et le 26 mars 2026.

Les feuilles d'émargement à faire remplir par les élèves doivent être conformes au modèle ci-après (page 3). Elles doivent absolument être signées et datées par chaque élève à chaque séance et doivent parvenir au comité avant le :

=> 18 décembre 2025 pour les listes provisoires    => fin avril 2026 pour les listes définitives.

Pour pouvoir bénéficier des 5 cours offerts par le comité de l'opération « Entrée Bridge » les élèves doivent participer au Championnat de France des Ecoles de Bridge

Les élèves qui seront pris en compte par le Comité devront figurer dans la liste FFB des membres éligibles aux 5 séances découvertes (FFB/ entité / facturation). Pour cela le club doit être inscrit dans la liste des clubs participants à l'opération (à compter du **26 août 2025**, une fenêtre pop-up apparaîtra lors de la connexion à l'espace métier permettant cette inscription).

Num. licence	Nom	Prénom
--------------	-----	--------

En cochant le nom des élèves, nouvellement licenciés, ayant suivi les cours et signé les feuilles d'émargements, les clubs bénéficieront par élève pour les 5 cours :

- de 20€ versés par la FFB dans le cadre de l'opération « 5 séances découverte »
- et de 55€ versés par le comité dans le cadre de l'opération « Entrée Bridge »

Les factures correspondantes aux cours donnés, établies soit par les clubs, soit par les enseignants, doivent être adressées au comité avant le 10 juin 2026. Elles doivent être conformes aux modèles présentés ci-après (page 5 et 6).

Les clubs ou les enseignants recevront le paiement de ces factures avant fin juin 2026. Tous les éléments doivent parvenir au comité soit par mail, soit par courrier. Dans la mesure du possible, le mail doit être privilégié.

**L'adresse mail à utiliser impérativement est : [entreebridge@comitevds.com](mailto:entreebridge@comitevds.com)**

**Pour que le règlement de cette opération puisse se faire dans les délais prévus, merci de respecter ces différentes consignes.**

Vous trouverez en page 7, un tract à photocopier pour promouvoir cette opération lors des journées des associations.



**Exemple de facture à adresser au Comité du Val de Seine  
par les enseignants ayant le statut d'auto-entrepreneur**

---

**Nom, Prénom**

Adresse

E-mail :

Siret : /-----/-----

**FEDERATION FRANCAISE DE  
BRIDGE  
Comité du Val de Seine  
Chemin du parc des sports  
78 810 - Feucherolles**

Dispensé d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM).

Facture n° : .....

Date : .....

DÉSIGNATION	TOTAL HT
Cours Opération Entrée Bridge	----- €
Club : .....	
TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts.	
	MONTANT HT ----- €
	NET A PAYER ----- €

## Exemple de facture à adresser au Comité du Val de Seine par les clubs

---

**FEDERATION FRANCAISE DE  
BRIDGE**  
Comité du Val de Seine  
Chemin du parc des sports  
78 810 - Feucherolles

Nom du Club et n° :

Adresse e-mail : .....

N° d'inscription au répertoire National des Associations : W.....

Facture n° : .....

Date : .....

DÉSIGNATION	TOTAL HT
Cours Opération Entrée Bridge	----- €
	MONTANT HT ----- €
	<b>NET A PAYER</b> ----- €

TVA non applicable, article 293B du Code Général des Impôts.

# Apprenez à jouer au **BRIDGE**

dans votre club ou dans un club  
près de chez vous  
avec un enseignant agréé par la  
Fédération Française de Bridge

Inscriptions dans votre club



# Apprenez à jouer au **BRIDGE**

dans votre club ou dans un club  
près de chez vous  
avec un enseignant agréé par la  
Fédération Française de Bridge

Inscriptions dans votre club

